

Atelier de concertation sur la RNN Neuhof-Illkirch
12 mars 2019
Salle des fêtes - Illkirch-Graffenstaden

Etaient présents :

Quelque 70 participants accueillis par M. SCHVERER, conservateur de la réserve ; Madame KOHLER, adjointe Ville de Strasbourg ; M. HAMM, adjoint Ville d'Illkirch-Graffenstaden ; M. HOFFSESS, responsable environnement Ville d'Illkirch-Graffenstaden ; Madame BOUQUIER, représentante de la DREAL.

Heure de début : 18h42

Heure de fin : 21h05

Introduction

M. Hamm, adjoint de la ville d'Illkirch-Graffenstaden, introduit la séance en cette salle de la ville d'Illkirch sur le ban que laquelle la RNN est en partie située.

Mme Koehler, adjointe de la ville de Strasbourg, prend ensuite la parole et s'excuse de son absence à la séance précédente, due à une urgence familiale. Elle se réjouit de voir autant de participants et mentionne que cette démarche est celle qui, parmi les concertations en cours à Strasbourg, remporte le plus de succès en termes d'implication et de nombre de participants.

Elle salue spécialement la présence de Mme Jurdant-Pfeiffer, conseillère départementale, des services concernés de la ville de Strasbourg, de la Dreal qui accompagnent la démarche. Elle rappelle que les élus, bien qu'attentifs, se mettent volontairement en retrait de la démarche.

L'animatrice poursuit en présentant le plan de travail de la présente séance, ainsi que les règles qui font en sorte que la dynamique humaine est forte avec de bons échanges.

Organisation de la visite du 30 mars

La matinée de travail de terrain du 30 mars est évoquée, des instructions seront postées par courriel avec plus de détails. Afin d'organiser au mieux cette matinée, les participants seront invités à s'inscrire au préalable. La plupart des participants présents manifestent leur intention de prendre part à la visite.

Présentation de la version de travail du plan de circulation

La version de travail n° 1 du plan de circulation, qui a été transmise quelques jours auparavant seulement à tous les participants est résumée (les 2 dernières séances de travail étant rapprochées, les temps de validation et de formalisation étaient restreints). Celui-ci représente un compromis entre quiétude et vocation sociale de la RNN, ouvert bien sûr à des améliorations :

1° Les routes ouvertes à la circulation automobile

- suppression du maillon A sur le plan, à remplacer par B ou C (sous réserve d'une étude de trafic concernant la capacité de la route du Rohrschollen)



Gestionnaire
de Réserve



- conserver une bonne desserte de l'Oberjaegerhof, mais limiter le trafic rue de la Ganzau ; hypothèse d'une impasse au niveau de l'Oberjaegerhof (est-ce que la rue de la Lisière peut absorber le trafic reporté ?)
 - maillon E à fermer temporairement lors de la reproduction des batraciens
- 2° La partie Nord - Baggersee
- parcours à agrès vétustes et peu utilisés (avis divergents dans la salle) : le mobilier est peut-être non adapté et pourrait être remplacé par une « vita boucle » comprenant des agrès placés au début des sentiers
- 3° Le Sentier botanique / La Faisanderie
- suppression de la partie ancienne route et valorisation des autres boucles existantes
- 4° La partie Est
- statut mixte de la piste équestre
 - améliorer les entrées dans la RNN
 - réduction des tracés à hauteur du sentier des Dames / chemin du Roi
- 5° La partie Sud
- maintenir la piste des Forts et la piste équestre, mais supprimer la route de la Schafhardt
 - création d'une grande zone de quiétude
- 6° La pratique du vélo
- vu les enjeux tourisme / vie quotidienne, la question se pose quant à conserver le bitume
- 7° La pratique équestre
- système mixte (piéton-cavalier ; piéton-cyclable) et 1 maillon purement équestre
- 8° La pratique du canoë-kayak
- Rhin tortu principalement concerné : renforcer la signalétique
 - nécessité de distinguer la partie sud, qui n'a pas le même statut que la partie au nord des moulins Becker
- 9° Les zones de quiétudes créées
- En créant un tampon de 100 m autour des chemins actuels et futurs, on arrive à un pourcentage actuel de 21% de zones de quiétude contre 51% dans la version de travail du futur plan de circulation.

Travail sur les préconisations

De brèves directives sont données avec, comme d'habitude, distribution de planches de travail.

Le travail en groupe démarre à 19h15 pour une durée de 50 min (10 tables de 6 à 8 participants).

Le rendu des discussions débute à 20h.

Retours sur le futur plan de circulation

- La déviation de la rue de la Rochelle est une bonne idée, mais reste à savoir si la route du Rohrschollen supportera le trafic dévié. Le pont sur la rue du Rheinfeld est étroit, difficile à manoeuvrer pour les poids lourds, et la route est en mauvais état.
- Il est dommage de supprimer l'accès des habitants de la rue de la Ganzau à l'Allemagne et au sud de l'agglomération via la rue de la Rochelle ; il y a un risque de saturation comme au pont Schuhansen si l'unique accès devient la route du Rohrschollen.



- Pourquoi ne pas dévier que les camions et conserver la rue de la Rochelle à usage exclusif des véhicules légers ?
- L'accès au sud et à l'Allemagne est possible par la rue du Bauerngrund, qui permet de rejoindre la rue de la Rochelle. Il serait donc souhaitable de supprimer le maillon D sur le plan (liaison rue de la Rochelle / Oberjaegerhof) et privilégier à terme la solution de déviation vers la route du Rohrschollen. Cela laisse tout de même un accès à la rue de la Ganzau et couperait l'herbe sous le pied aux éventuels promoteurs intéressés par des lotissements près des moulins Becker.

Intervention de l'animateur : Une étude de circulation globale doit être faite, non seulement pour dénombrer le trafic (ce qui est fait régulièrement), mais pour étudier les trajets des utilisateurs et évaluer à quel prix la route du Rohrschollen peut être adaptée.

- Le tracé de la véloroute est à vérifier : le tracé officiel ne passe pas là où il figure sur le plan.
- Le chemin cyclable de la Faisanderie tel que proposé n'est pas adapté.
- La solution cyclable proposée est excellente, mais le chemin qui arrive à Illkirch dans les champs est impatricable. Le maillage avec l'extérieur de la réserve doit également être envisagé dans sa globalité (par exemple, circuler sur la route de la Lisière est difficile, d'autant si le trafic s'y déporte à l'avenir).
- L'itinéraire cycliste en site propre doit être maintenu jusqu'au pont Pfimlin.

Intervention de l'animateur : Le tracé de la véloroute va être vérifié, de même que la qualité des chemins, notamment entre le lavoir et la Faisanderie.

- Il n'est pas cohérent de supprimer les 2 parcours sportifs, surtout celui à moins de 200 m de la rue de la Rochelle (le tampon pour calculer les zones de quiétude devrait en effet être plus large aux abords de cette rue)
- Pourquoi le réseau hydrographique n'est-il pas représenté sur certains plans ?

Intervention de l'animateur : Ce sera corrigé dans les prochaines versions, de même que seront abordées la pêche et la cueillette (comment maintenir des accès pour la cueillette, qui est tolérée, mais à condition de demeurer sur les sentiers).

- Pourquoi interdire la navigation sur Schwarzwasser ?

Intervention de l'animateur : Une concertation technique et spécifique sera menée avec les kayakistes.

- Il ne reste presque plus de piste cavalière réservée, que des chemins à partager, donc aucun espace pour galoper.

Intervention de l'animateur : Une réunion spéciale est prévue avec les cavaliers.

- Dans les prochaines versions, il serait souhaitable d'indiquer les chemins partagés entre vélos/piétons et ceux partagés entre piétons/chevaux.
- Même s'il y a cette distinction, tout le monde actuellement emprunte tous les chemins, ce sera pareil à l'avenir.
- Il est beaucoup question du fonctionnement des hommes entre eux dans la RNN, alors que la question centrale serait plutôt la cohabitation de l'homme avec les animaux.

Intervention de l'animateur : La question du partage des usages est à mûrir, la prochaine version intégrera mieux les types d'usages en posant la question de leur efficacité.



L'ensemble des participants est toutefois favorable à une souplesse des usages sous réserve de respecter une charte de bonne conduite.

- Ce premier jet du futur plan constitue une nette amélioration de manière générale, en espérant qu'il soit concrétisé. Des détails restent cependant à régler, comme l'entretien des chemins, qui deviendra indispensable vu la mutualisation des usages : les chevaux par exemple labourent les sentiers, surtout par temps de pluie.

Une version n° 2 du plan, intégrant les améliorations évoquées, sera adressée d'ici une quinzaine de jours, avant la visite de terrain du 30 mars.

Les aménagements

- Comme la majorité des participants est favorable au partage des chemins, ceux-ci doivent être stabilisés et suffisamment larges pour pouvoir se croiser en fonction des usages.
- Il est important pour ceux qui pratiquent la course à pied de prévoir des boucles en stabilisé, praticables en tout temps. D'autres sentiers peuvent être plus bucoliques, pour d'autres usages comme la promenade des chiens.
- Il n'est pas anormal que les sentiers soient boueux avec des flaques d'eau, car nous sommes en forêt et non dans un parc urbain ; la boue et l'eau sont par ailleurs vecteurs de biodiversité. (applaudissements)
- Qu'implique l'entretien de chemins stabilisés ?
- Des personnes à mobilité réduite fréquentent les sentiers, seules ou en groupe, surtout dans le secteur de la Faisanderie.

Intervention de l'animateur : Les chemins peuvent être accessibles à tous, mais de différentes manières. Le but est de viser un maximum de naturalité. Il faut donc choisir quelles sont les voies qui pourraient avoir un statut nature, celles avec un statut plus urbain, celles qu'on souhaite conserver en mode stabilisé... Cette question doit être approfondie. Une première version de ces statuts sera proposée pour poser la réflexion, en tenant compte des pratiques à mobilité réduite par la création de sous-ensembles adaptés près des entrées de la RNN.

La réflexion doit intégrer d'ailleurs les coupes dues à la chararose pour prévenir les risques de chute d'arbres le long des sentiers : quels sont les chemins qui méritent une sécurisation permanente ? Est-ce que des panneaux d'avertissement sont suffisants au niveau juridique ?

- S'il y a présence de panneaux d'avertissements et de chaînes pour interdire les sentiers les plus à risque, ne peut-on pas considérer que les visiteurs sont informés ?
- Le ministère de la jeunesse et des sports, et ses directions départementales, l'armée, les fédérations Sport de nature possèdent une expertise sur la question et recensent les bonnes pratiques dans les réserves, leurs agents sont à votre disposition.

Intervention de l'animateur : Un travail a déjà été entrepris avec eux.

Intervention de M. Hamm : L'ouverture au public du fort Ulrich a obligé la ville d'Illkirch à étudier l'aspect juridique lié aux risques d'accident. La conclusion a été que « chacun est responsable soi-même » et qu'il n'y a pas obligation de tout sécuriser. La sécurisation signifie 50 m de recul de chaque côté des sentiers : si l'on observe cette règle, il n'y a plus de réserve. Il faut trouver une solution mixte comme la pose de panneaux « danger lors de vent violent », etc. Par exemple, dans la forêt de Fontainebleau, il y a des panneaux qui indiquent « à vos risques et périls ». (applaudissements).



Intervention de Mme Kohler : Il ne faut pas oublier qu'il y a 200 000 visiteurs par an dans la RNN, et que le risque d'accident est réel à cause de la chalarose : il faut donc trouver la juste mesure. La question va être réétudiée par les services juridiques de la Ville, il en va aussi de la sécurité des kayakistes.

- La largeur de sécurisation n'est-elle pas excessive par rapport à la hauteur des arbres ? Il est dommage de créer des reculs aussi importants ; cela réduit la perception de la canopée.

Intervention de l'animateur : L'ambiance peut être différente en effet, également quand les arbustes viennent près du chemin. Une carte de la naturation des abords pourra être soumise avant la visite de terrain.

- Comment les itinéraires supprimés seront-ils renaturés ? Sur d'anciens chemins, on ne voit aujourd'hui que des verges d'or ou des robiniers qui repoussent.

Réponse de M. Schverer : Ils feront l'objet d'un plan de gestion spécifique. Des plantations ne sont pas prévues, mais un accompagnement sera effectué, dont l'élimination du solidage (verge d'or), qui colonise les endroits peu entretenus pendant longtemps.

- Les plantes rampantes vont à une vitesse folle, il faudra un minimum d'entretien des chemins et pistes cyclables pour éviter qu'ils soient envahis.
- En ce qui concerne la renaturation des grandes lignes droites, si on recourt à la même technique que la Ville a utilisée à l'époque à la Faisanderie et sur l'ancienne voie de chemin de fer, c'est voué à l'échec, car aujourd'hui il n'y a toujours pas d'arbres qui ont repoussé.

Réponse de M. Schverer : Cette évolution sera surveillée, mais il faut se projeter sur 50 ans voire 100 ans. 10 ans ne sont pas suffisants pour voir apparaître de grands arbres.

- Est-il envisagé que certaines parties de la forêt soient un jour inondées ?

Réponse de M. Schverer : Les zones de quiétude pourront favoriser un travail sur l'aspect hydraulique de la réserve.

- Est-il possible de revenir sur les planches 4 et 5 lors du prochain atelier ?

Intervention de l'animateur : La démarche va être adaptée, la prochaine séance pourra être consacrée au plan de circulation version n° 2 et aux planches d'aménagement enrichies, notamment en y matérialisant tous les accès et leurs spécificités, leurs éventuelles évolutions.

Rappel de l'agenda

- Samedi **30 mars**, 8h30 (RNN) : visite de terrain
- Mercredi **24 avril**, 18h30 (salle du Manège) : retour sur le plan et les aménagements, charte du visiteur
- Jeudi **16 mai**, 18h30 (salle des fêtes d'Illkirch) : finalisation
- Mardi **18 juin**, 18h30 (salle du Manège) : restitution aux élus et institutions